

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1298

présenté par

M. Fournier, Mme Chatelain, M. Thierry, Mme Arrighi, M. Bayou, M. Ben Cheikh, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

-----

**ARTICLE 8**

Supprimer les alinéas 11 et 12.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En commission, le gouvernement a fait adopter un amendement permettant de reconnaître une raison impérative d'intérêt public majeur pour les projets que l'Etat a déclaré d'utilité publique, s'il juge nécessaire de déroger à la protection des espèces et des espaces. En outre, cette décision ne pourrait pas être contestée à l'appui d'un recours contre cette dérogation.

Les députés écologistes le rappelleront autant qu'il le faudra : la biodiversité et les écosystèmes ne peuvent pas être des variables d'ajustement pour permettre tous les projets destructeurs.